

Procès-verbal de la Réunion du Conseil des Doyens et Chefs de Département

Mercredi 27 Mai 2009

Une réunion du Conseil des Doyens étendue aux Chefs de Département s'est tenue sous la présidence de M. le Recteur de l'Université d'Alger. Ordre du jour de cette réunion:

- Examens et délibérations
- Publication des résultats d'examen sur la page web
- Préparation de l'inscription des nouveaux étudiants
- Le Plan Quinquennal de Développement de l'Université
- Divers

Le Recteur de l'Université ouvrit la réunion du Conseil. Après avoir salué l'assistance, il a présenté un certain nombre de questions, dont les plus importantes sont les suivantes:

1. Examens et délibérations:

Il a été décidé de fixer la date du 15 juin comme délai pour les examens et les délibérations dans les différentes Facultés et Départements de l'Université. Etant donné la situation particulière vécue à la Faculté de Médecine, le délai pour cette Faculté a été prolongé au 20 juillet.

2. Publication du résultat des examens

Il a été décidé que les résultats des examens seraient publiés sur le web en vue d'assurer une plus grande transparence.

3. Cérémonie en vue d'honorer les meilleurs étudiants

Il a été décidé que le 4 juillet serait la date de la cérémonie devant être organisée pour honorer les étudiants qui se seront distingués dans notre Université, en l'occurrence:

- Les quatre premiers étudiants classés les meilleurs dans chaque département;
- L'étudiant classé premier dans chaque spécialité de cycle court;
- L'étudiant classé premier parmi les étudiants non algériens;
- Les quatre premiers étudiants classés les meilleurs dans le système LMD;
- L'auteur du meilleur mémoire de Magister soutenu durant cette année universitaire dans chacune des Facultés;

- L'auteur de la meilleure thèse de Doctorat soutenue durant cette année universitaire dans chacune des Facultés.

4. Préparatifs en vue de l'inscription des nouveaux étudiants et de la réinscription des étudiants déjà inscrits:

Il a été décidé de mettre en œuvre toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires en vue de la prochaine rentrée universitaire, tout confirmant que la pré-inscription se fera électroniquement.

En vue d'assurer le succès et la rentabilisation de cette importante opération, le Recteur de l'Université le Recteur de l'Université a fourni un certain nombre d'éclairages et orientations:

- La carte magnétique de l'étudiant devant être dotée de tous les outils et programmes pertinents, il faudra opter pour les spécifications techniques les plus efficaces avant de procéder au choix du type de carte à retenir;
- L'inscription définitive de l'étudiant devra être effectuée selon la méthode en cours, en ajoutant à cette opération une possibilité supplémentaire, celles de permettre aux nouveaux étudiants d'effectuer leur inscription définitive par internet s'ils le désirent;
- Dans le cadre de l'élargissement des moyens et de l'espace de communication devant être mis à la disposition des étudiants, l'Université d'Alger va commencer à fournir des adresses électroniques aux nouveaux étudiants, ce qui permettra de leur fournir automatiquement toutes les informations qui leur seront utiles.
- Généralisation dès cette année afin d'englober toutes les Facultés et leurs services.

Le Recteur de l'Université a donné comme instruction au Secrétaire Général de l'Université et au Vice-recteur Chargé de la Pédagogie de tenir une réunion avec les secrétaires-généraux des quatre Facultés, avant le 3 juin, dans le but d'arrêter le programme des inscriptions définitives.

5. Un programme en vue de développer un plan quinquennal pour l'Université d'Alger

Le Recteur de l'Université a informé l'assistance de ce que les autorités de tutelle sont entrain de mettre au point d'importants projets destinés à promouvoir le secteur universitaire, et dans ce sillage, l'Université d'Alger est appelée à œuvrer à la réalisation d'un certain nombre de projets dont les plus importants sont les suivants:

- Création d'une Ecole Supérieure Sciences Politiques et Relations Internationales;
- Création d'une Ecole Supérieure des Sciences de l'Information et de la Communication.

Quant aux projets que proposera l'Université d'Alger, le Recteur a fait part des plus importants:

- Création d'une Ecole Supérieure de Traduction;
- Création une nouvelle structure pour la Faculté de Sciences Economiques;
- Création d'une nouvelle structure pour l'Institut d'Archéologie;
- Transfert de l'Institut d'Education Physique et Sportive de Sidi Abdallah à Delly Ibrahim après réception de la structure de la Faculté de Sciences Economiques;
- Transformation du campus de Dergana en un complexe de laboratoires de recherche médicale dès livraison du nouveau site de la Faculté de Médecine.

L'audience à son tour émit un certain nombre de suggestions, entre autres :

- La construction d'un Centre doté d'installations avancées pour l'enseignement intensif des langues;
- L'établissement d'une nouvelle organisation de la structure du régime LMD au niveau de l'Université d'Alger;
- Ouverture de nouveaux départements et spécialités au diapason des nouveaux développements vécus par la société algérienne: formation de formateurs, bilan comptable et de compte de résultats selon les normes IFRS....

6. Divers

Le Recteur de l'Université dressa enfin une synthèse de tous les points importants à retenir:

- Nécessité d'un débat au sein des conseils administratifs des Facultés avant le 10 juin concernant les projets proposés au titre du plan quinquennal de développement de l'Université;
- Nécessité de soumettre des propositions constructives sur la manière d'enrichir les performances académiques au niveau du recrutement des assistants et du choix des étudiants de Magister;
- La grève à laquelle a appelé le CNES est illégale, l'Administration de l'Université n'ayant reçu aucun document à valeur juridique sur ce sujet;
- Les Doyens des Facultés et Chefs de Départements doivent tenir l'administration de l'Université régulièrement informée de tout mouvement lié à la grève et ceci par la voie hiérarchique, tel que prévu par la loi, cette administration étant seule compétente pour communiquer avec la tutelle et les services concernés.
- Tous les responsables de l'Université doivent informer dans les meilleurs délais l'administration de l'Université de toute situation critique ainsi que de toute question ou de tout problème à caractère d'urgence qui surgirait.